

# TEREOS

Réunion CLIC

18 avril 2012

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement  
PICARDIE

D.R.E.A.L. Picardie

# SOMMAIRE

---

- **Bilan de l'année 2012 de TEREOS**

---

- **Bilan de l'Inspection des Installations Classées**

---

- **Vote du CLIC sur le projet de PPRT**

---

# SOMMAIRE

---

- Bilan de l'année 2012 de TEREOS

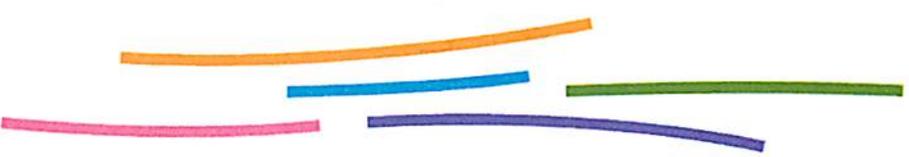
---

- **Bilan de l'Inspection des Installations Classées**

---

- Vote du CLIC sur le projet de PPR

---

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement  
PICARDIE

# Inspections

---

## → Inspection concernant les rejets atmosphériques

. Réalisée le 25 mars 2011

. Thématique:

Respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 avril 2009  
relatif aux rejets atmosphériques

Respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 juillet 2010  
relatif à l'autosurveillance des rejets atmosphériques

. Constats:

La société TEREOS a entrepris la mise en conformité exigée par les arrêtés préfectoraux de mise en demeure. Toutefois, certains écarts persistant ont conduit la société à engager d'importants investissements qui s'étalent jusque 2012, notamment:

- installation d'une cheminée laveuse pour le rejet du sécheur de pulpes
- mise en service d'une nouvelle chaudière permettant la suppression de 5 des 8 existantes,
- mise en place d'une nouvelle colonne de lavage en amont des cheminées C040 et C030.

# Inspections

---

## → Inspection 'risque'

. Réalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2011

. Thématique:

Suivi des inspections précédentes

Dépôt alcool 'Ouest'

Plan de vieillissement

Système de Gestion de la Sécurité

. Constats:

Deux écarts réglementaires ont été constatés concernant:

- l'absence de preuve de l'efficacité du management de la sécurité,
- l'absence de vannes automatiques sur les piquages en pied de bac zone dénaturant Ouest.

. Réponses apportées par l'exploitant sur ces points le 22 septembre 2011

# Inspections

---

→ Inspections à venir en 2012:

- . Inspection REACH au mois de juin
- . Inspection impact au cours du troisième trimestre
- . Inspection risque au cours du dernier trimestre



# Instruction

---

→ **Chaudière:**

**. 6 avril 2011: Demande de TEREOS**

La société TEREOS sollicite l'autorisation d'installer une nouvelle chaudière afin de remplacer cinq des huit chaudières existantes de manière à améliorer la performance énergétique du site et répondre aux nouvelles exigences réglementaires en terme de rejets atmosphériques.

**. 29 avril 2011: Rapport de l'inspection des installations classées**

La modification n'est pas jugée substantielle par l'inspection des installations classées mais nécessite un encadrement réglementaire par le biais d'un arrêté préfectoral complémentaire après avis des membres de la Commission Départementale de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

**. 08 juillet 2011: Présentation aux membres du CODERST**

Avis favorable de la Commission

# Instruction

---

→ Chaudière:

**. 16 août 2011: Courrier TEREOS**

Dans le cadre de la phase contradictoire qui fait suite au CODERST, l'exploitant a émis des remarques quant au projet d'arrêté préfectoral complémentaire destiné à modifier les conditions d'exploitation de la société. Notamment un report d'échéances pour l'application de certaines valeurs limites d'émission dans les rejets atmosphériques issues des chaudières ainsi que dans les rejets aqueux est sollicité.

**. 07 septembre 2011: Rapport de l'Inspection des Installations Classées**

L'Inspection des installations classées propose à M. le préfet de l'Aisne un projet d'arrêté préfectoral modificatif tenant compte de certaines remarques de l'exploitant, notamment le report de l'application des valeurs limites en azote dans les rejets aqueux.

# Instruction

---

## → Curage du Bassin B8:

### *. 24 mai 2011: Courrier de demande de TEREOS*

La société TEREOS a informé l'Inspection de l'excavation des terres du bassin B8 et de leur stockage sur site avant retour aux champs.

### *. 19 juillet 2011: Rapport de l'inspection des installations classées*

La société a étayé sa demande d'un rapport du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche qui conclut que le produit stabilisé (maturé et séché) est conforme à réglementation NF U 44-551 : 2002 NF U 44-551/A1 : 2004 « terre support ».

Par conséquent, aucune observation n'a été faite à TEREOS sur cette demande sous réserve de la mise en place d'un plan de surveillance sur les terres.

# Incidents

---

- . **23 mars 2012:** Dépassement Légionelles sur la Tour aéroréfrigérante DESHY
- . Information de l'exploitant par télécopie
- . Arrêt et nettoyage de la tour aéroréfrigérante
- . Courrier de l'inspection du 23 mars réclamant un rapport d'incident

# SOMMAIRE

---

- Bilan de l'année 2012 de TEREOS

---

- Bilan de l'inspection des Installations Classées

---

- **Vote du CLIC sur le projet de PPRT**



# Concertation

---

L'ensemble des documents, présenté lors des réunions et groupes de travail depuis la prescription du PPRT, sont consultables en mairies d'Origny-saint-benoite, de Thenelles et de Neuville.

Une boîte électronique a été créée pour recueillir les remarques/observations du public :

*orignysainte-benoite-pprt.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr*

La concertation du publique sur les documents relatifs au projet de PPRT et sur le projet de PPRT a débuté le 30 mars 2012 et durera 1 mois.

A ce jour, aucune remarque :

- sur les registres des différentes mairies ,
- sur la boîte électronique.

# Consultation des POA

---

Une demande d'avis sur le projet de PPRT a été envoyé par la préfecture aux membres des POA le 27 mars 2012.

La consultation des POA a débuté à la réception du projet de PPRT soit le 30 mars 2012 et durera 2 mois.

A défaut de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la saisine, votre avis est réputé favorable.

# Remarques sur le projet PPRT

**Il n'y a plus de supérette dans la rue du Thil. Cette supérette est remplacée par une Maison Médicale qui va ouvrir en mai 2012.**

Cette remarque sera prise en compte dans la note de présentation (page 13).

**L'information des citoyens (notamment la sirène) n'a pas été effectuée.**

La phrase suivante « *Enfin, l'information des populations est régulièrement organisée par la distribution de plaquettes d'information* » sera supprimée de la note de présentation (page 15). Cette information n'est pas l'objet du PPRT mais devra effectivement être prise en compte dans le PPI.

**Comment sont renseignés les habitants qui ne sont pas reliés à Internet ?**

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs est disponible à la mairie d'Origny-sainte-benoite et en Préfecture (SIDPC) (page 18).

Pendant la phase de concertation et de consultation, tous les documents relatifs à l'élaboration du PPRT et le projet de PPRT sont consultables, en version papier, dans les différentes mairies : Origny-sainte-benoîte , Thenelles et Neuville (page 30).

# Vote du CLIC sur le projet de PPRT

---

## Article D 125-31 du code de l'environnement :

- Avis débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés
- Sur décision du président ou à la majorité des membres d'un collège, il peut être procédé à un vote par collège. Dans ce cas, le résultat des votes au sein de chaque collège **est joint** à l'avis du comité

# Composition du CLIC

---

**Collège administration** (7 votants au maximum) : préfet ou son représentant, DREAL + UT AISNE, DDT, SDIS, SIDPC, inspection du travail.

**Collège collectivités territoriales** (4 votants au maximum) : Maire d'Origny-sainte-benoite, Maire de Thenelles, Président de la Communauté de Communes « Le Val d'Origny », Président du Conseil Général de l'Aisne.

**Collège exploitants** (4 votants au maximum) : représentants de l'établissement TEREOS.

**Collège riverains** (4 votants au maximum)

**Collège salariés** (4 votants au maximum) : représentants des salariés de TEREOS.